

Conseil Communal de Veytaux

Procès-verbal N°06/2019 de la séance du

Lundi 28 octobre 2019 – à 20h00

En la Salle du Conseil Communal de Veytaux

Président : M. John Grandchamp

Présents : **28 membres**

Excusés : **6 membres**

Mmes/MM. : O. Gasser, P. Guillaume, D. Holland, T. Künckli Cagin, M. Pfaff et S. Teklits

Absents : **1 membre**

Mmes/MM. : J.-M. Pierlot

L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 28 OCTOBRE 2019 EST LE SUIVANT :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2019
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Dépôt de préavis :
 - a. Relatif au budget communal 2020 (préavis N°12/2019)
 - b. Relatif au budget 2020 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis N°13/2019)
 - c. Relatif au budget 2020 du Fonds culturel Riviera (préavis N°14/2019)
 - d. Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 6'242'000.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés à la construction d'un bâtiment multi-générationnel, avec le remaniement des aménagements extérieurs sur le bien-fonds N°87, et la création de places de parc (préavis N°15/2019)
 - e. Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 691'000.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés à l'installation d'un ascenseur public et création d'une passerelle pour relier la route cantonale à l'esplanade du collège (préavis N°16/2019)
 - f. Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 40'000.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés à une étude de

fusion de la Commune de Veytaux avec la Commune de Montreux (préavis N°17/2019)

- g. Relatif à l'octroi crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'571'500.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés au projet sylvicole 2020 à 2024 - Entretien des forêts protectrices (préavis N°18/2019)

6. Rapports des commissions

- a. Relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL) pour le remplacement du télésiège de la Châ sur le domaine skiable des Pléiades (préavis N°10/2019)

Relatif à l'arrêté d'imposition 2010 (préavis N°11/2019)

7. Questions et propositions individuelles

M. le Président, J. Grandchamp, ouvre la séance à 20h00, en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, Mme Ménetrey, secrétaire municipale, M. Blum, huissier, M. Progina, agent de proximité et le public.

M. le Président, J. Grandchamp, prie la secrétaire de procéder à l'appel.

M. le Président, J. Grandchamp, remercie. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

M. le Président, J. Grandchamp, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2019

M. le Président, J. Grandchamp, demande s'il y a une adjonction ou une modification à y apporter.

Il n'y a pas de remarque.

Le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2019 est accepté à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. le Président, J. Grandchamp, indique que Pascal Guillaume a donné sa démission. Il lit la lettre. Il précise que M. José Fernandes est le prochain viennent-ensuite et qu'il sera assermenté lors de la prochaine séance. Il reste encore cinq viennent-ensuite.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, indique qu'il y a deux communications de la part de M. Andler.

Ph. Andler revient sur les nuisances sonores de l'autoroute. La Municipalité a fait un courrier et il a eu l'entreprise en charge des travaux au téléphone. C'est cette entreprise qui est en cause. Les travaux devraient commencer la semaine prochaine et devraient durer environ quinze jours.

Ph. Andler précise que la Municipalité se bat concernant l'éclairage sur la nouvelle maison à la Rue Bonivard. Il s'agit d'une PPE. La Municipalité a envoyé le projet de servitude à la PPE et les propriétaires ont normalement statué la semaine dernière. Il va les relancer pour connaître leur décision.

5. DEPOT DE PREAVIS

a) RELATIF AU BUDGET COMMUNAL 2020 (PREAVIS N°12/2019)

M. le Président, J. Grandchamp, précise que c'est la commission de gestion qui rapportera lors du prochain conseil.

M. le Président, J. Grandchamp, ouvre la discussion liminaire.

L. Mareda indique qu'elle n'a pas trouvé les informations relatives au parcage. Or, le stationnement est payant depuis le mois de juillet 2019 et elle estime qu'on devrait donc en trouver une trace dans le budget 2020.

A. Rey Lescure répond qu'il y a un montant de CHF 23'000.- au budget pour le stationnement. Il s'agit du chapitre 44, poste 42.72. Il y a également une somme de CHF 22'000.- prévue pour la surveillance (poste 44.31.84).

P. Mason indique que la séance de la commission a lieu en même temps qu'une autre commission. Il demande aux commissaires de passer vers lui à la fin, afin de trouver une solution.

I. Rinaldi répond qu'il n'y a pas de problème pour décaler la séance.

Il n'y a plus de remarque.

b) RELATIF AU BUDGET 2020 DE LA COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS DU HAUT-LEMAN (CIEHL) (PREAVIS N°13/2019)

M. le Président, J. Grandchamp, précise que c'est la commission permanente qui rapportera lors du prochain conseil.

La séance aura lieu le 5 novembre 2019 à 19h00 à Vevey.

M. le Président, J. Grandchamp, ouvre la discussion liminaire.

Il n'y a pas de remarque.

**c) RELATIF AU BUDGET 2020 DU FONDS CULTUREL RIVIERA
(PREAVIS N°14/2019)**

M. le Président, J. Grandchamp, précise que c'est la commission permanente qui rapportera lors du prochain conseil.

La séance aura lieu le 5 novembre 2019 à 18h30 à Chardonne.

M. le Président, J. Grandchamp, ouvre la discussion liminaire.

Il n'y a pas de remarque.

**d) RELATIF A L'OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DU
PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE CHF 6'242'000.00 TTC AU
MAXIMUM POUR COUVRIR LES FRAIS LIES A LA CONSTRUCTION
D'UN BÂTIMENT MULTI-GENERATIONNEL, AVEC LE
REMANIEMENT DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS SUR LE
BIEND-FONDS N°87, ET LA CREATION DE PLACES DE PARC
(PREAVIS N°15/2019)**

**e) RELATIF A L'OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DU
PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE CHF 691'000.00 TTC AU
MAXIMUM POUR COUVRIR LES FRAIS LIES A L'INSTALLATION
D'UN ASCENSEUR PUBLIC ET CREATION D'UNE PASSERELLE
POUR RELIER LA ROUTE CANTONALE A L'ESPLANADE DU
COLLEGE (PREAVIS N°16/2019)**

M. le Président, J. Grandchamp, précise que ces deux préavis seront traités ensemble, si bien qu'une seule commission sera nommée.

La commission est composée de M. Pezutti, F. Jordan, H. Sheth-Premjee, T. Künckli Cagin et A. Di Perri Santo.

M. le Président, J. Grandchamp, ouvre la discussion liminaire.

L. Mareda indique que ce bâtiment a toujours figuré dans les comptes pour un montant de CHF 480'000.-, et ceci depuis 2015. Or, on a un plan d'investissement de presque sept millions de francs. Elle demande ce qu'il y a derrière. Veytaux a 870 habitants et il serait judicieux d'informer la population et peut-être de soumettre le projet à un référendum. Elle propose à la commission d'y réfléchir.

Il n'y a plus de remarque.

f) RELATIF A L'OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE CHF 40'000.00 TTC AU MAXIMUM POUR COUVRIR LES FRAIS LIES A UNE ETUDE DE FUSION DE LA COMMUNE DE VEYTAUX AVEC LA COMMUNE DE MONTREUX (PREAVIS N°17/2019)

M. le Président, J. Grandchamp, précise que le rapport devra être rendu pour la séance du 2 décembre prochain.

La commission est composée d'A. Sandmeyer, S. Thélin, C. Gademann, L. Mareda et J. Delmatti.

M. le Président, J. Grandchamp, ouvre la discussion liminaire.

L. Mareda demande s'il s'agit d'une commission intercommunale.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond que les deux Conseils communaux nomment une commission. Les deux commissions recevront la même information. Puis chaque commission débattera individuellement.

Il n'y a plus de remarque.

g) RELATIF A L'OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE CHF 1'571'000.00 TTC AU MAXIMUM POUR COUVRIR LES FRAIS LIES AU PROJET SYLVICOLE 2020 A 2024 - ENTRETIEN DES FORETS PROTECTRICES (PREAVIS N°18/2019)

M. le Président, J. Grandchamp, précise qu'une commission de trois membres sera nommée.

La commission est composée d'A. Sandmeyer, S. Thélin et C. Gademann.

M. le Président, J. Grandchamp, ouvre la discussion liminaire.

I. Rinaldi demande s'il est possible de décaler la séance prévue à 20h00. Les membres acquiescent.

Il n'y a plus de remarque.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS

a) RELATIF A LA RECONNAISSANCE DE L'INTERET PUBLIC REGIONAL ET A L'ADOPTION DU PRINCIPE D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS DU HAUT-LEMAN (CIEHL) POUR LE REMPLACEMENT DU TELESKI DE LA CHÂ SUR LE DOMAINE SKIABLE DES PLEIADES (PREAVIS N°10/2019)

M. le Président, J. Grandchamp, prie la rapporteure, **S. Welle Siegler**, de lire son rapport.

S. Welle Siegler commente son rapport.

M. le Président, J. Grandchamp, ouvre la discussion.

Il n'y a pas de remarque.

M. le Président, J. Grandchamp, procède au vote du préavis. Avec 3 abstentions, le préavis est accepté par 25 voix.

b) RELATIF A L'ARRETE D'IMPOSITION 2020 (PREAVIS N°11/2019)

M. le Président, J. Grandchamp, prie le rapporteur, **P. Mason**, de lire son rapport.

P. Mason commente son rapport.

M. le Président, J. Grandchamp, ouvre la discussion.

V. Schweizer Ronnerström demande quand il sera possible d'obtenir les informations qui manquaient lors de la rédaction du rapport.

P. Mason répond que c'est chaque année la même chose.

J.-F. Pilet indique qu'il propose un amendement sur ce préavis, mais il tient à faire valoir ses considérations :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le taux d'imposition actuellement en vigueur de 71 a été adopté par le Conseil communal le 29 octobre 2018. La municipalité proposait alors de garder le taux fixé l'année précédente.

En 2017 le Conseil communal avait refusé l'augmentation de 69 à 74 proposée par la municipalité et avait accepté l'amendement de la commission soit un taux d'imposition pour les personnes physiques et morales à 71.

Le déficit prévisionnel de 2019 est principalement dû aux travaux de la RC 780. Ces travaux, portés au budget de fonctionnement, permettent de bénéficier du retour des dépenses thématiques, au lieu d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans.

Les effets de la RIE III avaient aussi été anticipés sur le budget 2019. La différence entre les comptes 2018 et le budget représente environ 90'000 CHF pour ce point.

Le budget 2019 prévoit un important déficit de 342'000 CHF mais comme expliqué plus haute ceci est principalement dû à la réfection de la RC 780. Compte tenu des aléas budgétaires le solde déficitaire est donc acceptable et entre dans la part d'aléas annuels. Les comptes 2019 confirmeront ou infirmeront ces prévisions.

Le budget 2020 prévoit un déficit de 181'000 CHF. Pour mémoire, le budget 2018 prévoyait un déficit de 113'000 CHF et le résultat a été de + 277'000 CHF, soit une différence de 458'000.-. Sur un budget global d'environ 5 millions cela représente environ 10% d'erreur, ce qui est tout à fait dans la norme même si les montants peuvent sembler importants.

Compte tenu de tous les aléas que subissent les comptes communaux, il est illusoire de boucler les comptes à l'équilibre, même si le budget le prévoit.

Le canton reprend à sa charge la totalité des coûts de l'AVASAD, ce qui représente pour Veytaux 2,4 points d'impôt ou 80'000 CHF. Mais, le canton va en répercuter une partie sur l'impôt cantonal qui verra son taux augmenter de 1,5 point d'impôt. Donc, globalement pour le citoyen Veytausien il y aura une augmentation de 1,5 point d'impôt. Une manière déguisée d'augmenter le taux d'imposition de la commune puisque les comptes bénéficient de cette reprise de charges par le canton, mais pas le citoyen. Cette bascule de 1,5 point d'impôt est issue d'accords passés entre l'union des communes vaudoises et le canton pour limiter les effets de la RIE III.

Ainsi, la proposition d'augmenter de manière déguisée le taux d'impôt par la municipalité n'est pas acceptable.

En conclusion, je propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs d'amender les conclusions du préavis de la façon suivante :

- 1) L'impôt sur le revenu et la fortune est de 69,5%
- 2) L'impôt sur les personnes morales est de 69,5%
- 3) L'impôt sur les recettes brutes est de 69,5% »

M. le Président, J. Grandchamp, ouvre la discussion sur l'amendement.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, revient sur le terme « déguisé ». Elle tient à préciser que rien n'a été caché au Conseil communal, mais il a été clairement expliqué que cela correspondait à une hausse d'impôt de 1,5 point. Après, c'est le Conseil communal qui décide. Pour la Municipalité, cette baisse n'est cependant pas envisageable.

J. Raemy rappelle que Mme Chevalley fait partie de l'Union des communes vaudoises, qui a discuté de cette remise pour les citoyens.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, précise que l'accord a été signé par rapport au report de l'AVASAD. Juste après la signature de l'accord, ils ont appris une augmentation des subsides, décidée par M. Maillard. Ils ont alors compris qu'ils s'étaient « fais tordre ».

J.-L. Puenzieux considère qu'il faut penser aux citoyens de Veytaux qui payent des impôts. Il y a une plus-value sur les impôts cantonaux. Il propose donc d'accepter cet amendement.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, rajoute que si l'amendement passe, le budget ne sera pas remanié. Le déficit sera augmenté.

J.-F. Pilet répond que le budget n'a pas à être modifié. Il devra juste être tenu compte des CHF 80'000.- de recettes prévisionnelles.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond que ce qu'elle voulait dire, c'est que la Municipalité ne va pas se pencher sur le budget pour trouver des éléments à réduire. La Municipalité ne va pas modifier les dépenses prévues.

Il n'y a plus de remarque.

M. le Président, J. Grandchamp, procède au vote de l'amendement. Avec 4 voix contre et 4 abstentions, l'amendement est accepté par 20 voix.

M. le Président, J. Grandchamp, procède au vote du préavis tel qu'amendé. Avec une voix contre et 4 abstentions, le préavis est accepté par 23 voix.

7. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. le Président, J. Grandchamp, ouvre la discussion.

P. Ruch revient sur un point qui touche à la politique d'urbanisme. Il s'agit de l'inventaire ISOS. C'est un inventaire des sites construits à protéger portant sur tout le territoire national et constitue par là un cas unique au monde. Il est mis en vigueur par le Conseil fédéral après consultation des cantons. Il évalue les sites d'après une échelle nationale. Il n'empêche pas le développement des sites mais encourage une planification durable. Il est publié sous forme de livres et sous forme de PDF sur internet. L'inscription d'un site dans l'ISOS signale que ce site mérite spécialement d'être conservé intact. Tous les sites inscrits à l'ISOS ont fait l'objet d'une évaluation comparative effectuée en fonction du type d'agglomération (ville, petite ville/bourg, village, hameau, cas particulier). L'importance nationale d'un site découle de ses qualités topographiques, spatiales et historico-architecturales : l'ISOS évalue un site dans sa globalité, en fonction des relations que les bâtiments entretiennent entre eux, de la qualité de l'espace entre les bâtiments et de la relation entre l'espace construit et l'environnement proche ou lointain. En 2015 le site de Veytaux/Territet a été rayé de l'inventaire des sites construits à protéger en Suisse. Il demande si la Municipalité était au courant de cette décision et si elle peut expliquer les raisons qui ont fait que l'ISOS raye notre village de l'inventaire.

L. Shérif répond qu'il a connaissance de la valeur ISOS. Il existe plusieurs valeurs. Il va se renseigner et répondra lors de la prochaine séance. Il est possible qu'il s'agisse d'un changement de critères. La Municipalité est sensible à la conservation de l'image du village aujourd'hui. Elle y est plus attentive notamment dans le futur plan d'affectation. Il faut redéfinir des règles pour le cœur du Village.

J.-F. Pilet rappelle que dans le préavis pour le bâtiment à la Rue du They 20, il y a eu des références à ISOS, notamment concernant l'alignement de l'immeuble à la Route du They.

L. Shérif répond que dans le plan de quartier, il est aussi question des critères ISOS. Il s'agit d'un site classé.

K. Armstrong demande ce qu'il en est de l'avenir du restaurant des Rochers-de-Naye.

I. Rinaldi explique que le MOB doit remettre aux normes la gare pour répondre aux normes pour les handicapés. Au printemps, l'arrivée de la gare sera réaménagée, tout comme le restaurant et la terrasse. Il y a un projet en cours pour également réaménager l'hôtel qui est derrière. Pour la partie qui part à gauche, il est envisagé de faire un musée et une salle de réception pour des séminaires. Mais on en est vraiment au stade de projet. Les travaux sont financés par le MOB car la société est propriétaire de la parcelle. Aucune démolition n'est prévue pour l'instant. A terme, les parcs à marmottes seront détruits. Les yourtes ont déjà été démolies et évacuées. Tout devra être aux normes en 2023, suite au changement de la ligne de contact. Le nouveau système prévoit une récupération de l'électricité lorsque le train descend. Il reste actuellement quelques marmottes, mais le concept va tomber.

M. le Président, J. Grandchamp, invite la population à voter pour le second tour de l'élection au Conseil des Etats le 10 novembre 2019.

M. le Président, J. Grandchamp, rappelle aux commissaires que s'ils rencontrent des difficultés avec un rapport, ils doivent l'indiquer rapidement.

A. Rey Lescure revient sur la décoration sur la table d'accueil à l'entrée de la maison de commune. Il y a des poivrons et des piments. Il est possible de se servir. Certains piments ne sont pas très forts.


M. le Président, J. Grandchamp, précise que la prochaine séance aura lieu le 2 décembre prochain

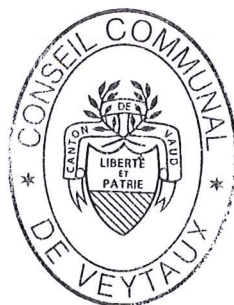
M. le Président, J. Grandchamp, remercie et clôt la séance, il est 21h01.

Prochaines séances du Conseil

2 décembre 2019

Le Président


J. Grandchamp



La Secrétaire


A. Puenzieux

Fait à Veytaux, le 28 octobre 2019